

Passer du rêve à la verdure!



**Vous habitez un immeuble collectif
ou un lotissement ?**

La Métropole de Lyon participe au financement
de votre projet de végétalisation en pleine terre.

MÉTROPOLE

GRAND LYON



Communication Métropole de Lyon — 2024 / Ne pas jeter sur la voie publique

Métropole de Lyon
20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
04 78 63 40 40

**MÉTROPOLE
GRAND
LYON**

grandlyon.com/vegetaliser



Redécouvrez votre espace vert!

Observez l'existant, conservez, semez, plantez et bénéficiez de conseils professionnels pour vous accompagner.

La Métropole de Lyon peut subventionner entre 30% et 65% de votre projet

Conditions pour demander une subvention

- Habiter un immeuble ou un lotissement antérieur à 2018, dont les espaces verts sont en copropriétés,
- Avoir voté en assemblée générale de copropriété le budget prévisionnel du projet,
- Être accompagné d'un professionnel du paysage ou d'une association de protection de l'environnement,
- Prévoir au moins deux strates de végétations (herbacées / arbustives / arborées) en pleine terre.

✓ SONT ÉLIGIBLES

Les dépenses attachées :

- à la conception du projet,
- à la réalisation (étude, accompagnement du collectif d'habitants),
- à la plantation et à la garantie de reprise des arbres.

✗ SONT EXCLUS

Les agréments type mobilier, cheminements, abris, arrosage...



Besoin d'un conseil?

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Rhône Métropole vous répond au 04 72 07 44 55
Lundi-mardi-jeudi-vendredi 9h - 12h / 14h - 17h
Mercredi 9h - 12h

